



TABLEAU DES FRAIS

ARS LAVAL



TABLEAU DES FRAIS 2017-2018

1. Frais d'affiliation club & regroupement

Association locales (club) :	0\$
Membres associés :	100\$

2. Cotisations des joueurs / arbitres / personnel des équipes

Joueurs :	- Association canadienne	9,59 \$
	- Fédération québécoise	6,95 \$
	- Association régionale	25, 46\$
	Cotisation totale	42,00 \$

Nouvelle affiliation saison d'hiver	15 \$ / joueur
Frais de réémission pour cause de perte de carte d'identité joueur/arbitre	15 \$/carte

Arbitres : Cotisation pour l'arbitrage **42 000 \$ / par le nombre de joueurs U07 à O-35**

Inclut dans la cotisation

- Uniforme pour les arbitres de première année (Chandails/short/bas)
- Matériel d'arbitres (livre de jeu, écussons, cartons)
- Cotisation provinciale (protocole)
- Cotisation nationale (protocole)
- Frais d'affiliation FSQ (par garde d'arbitre)
- Frais d'affiliation arbitres figurant sur la liste provinciale
- Frais de formation soccer à 11 & soccer à 7
- Stage de rafraîchissement
- Stage de perfectionnement
- Stage de promotion de grade FSQ
- Stage d'évaluateur & d'instructeur provincial
- Stage d'évaluateur & d'instructeur régional
- Programme d'encadrement arbitre sur la liste provinciale
- Programme d'encadrement arbitre sur la liste régionale
- Programme d'encadrement arbitre espoir
- Programme d'encadrement arbitre des clubs / évaluations
- Service de paie / logiciel d'assignation (PTS-REF)

3. DISCIPLINE

Frais de plainte :	100 \$ (si rejetée)
Frais de protêt :	100 \$ (si rejetée)
Frais d'audition :	125 (individu) 250\$ (organisme)
Frais d'appel :	125 (individu) 250\$ (organisme)
Droit d'utilisation du comité de discipline	300 \$

POLITIQUE ADMINISTRATIVE DES FRAIS ET AMENDES 2017-2018

Adopté au conseil d'administration – septembre 2017

En vigueur à compter du 1^{er} octobre 2017

TABLEAU DES FRAIS 2017-2018

4. COMPÉTITION

4.1 Permis de voyage

Toute demande de permis de voyage par équipe doit parvenir au moins trente (30) jours avant la date demandée à l'ARS Laval pour un permis au Canada et aux États-Unis. Toute demande de permis international doit parvenir à l'ARS Laval au moins soixante (60) jours avant la date demandée

Pour les permis de voyage au Canada, aux États-unis et Internationaux, toute équipe qui ne respecte pas les délais ci-haut mentionnés se verra facturer des frais de retard par la FSQ qu'elle devra immédiatement déboursier lors de la prise de possession de son permis de voyage.

Pour les équipes qui sont mises sur une liste d'attente de tournoi, afin d'éviter des frais de retard de la FSQ et de l'ARS, (voir « Frais de retard » mentionnés ci-bas), les équipes devront faire approuver et payer leur permis de voyage par l'ARS et la FSQ dans les délais prescrits ci-haut. Dans le cas contraire, des frais vous seront facturés tel que mentionné au paragraphe précédent.

Frais de permis de voyage :	FSQ	ARS
Au Québec	n/a	20 \$
Au Canada (produits détaxés)	50 \$ + taxes	20 \$
Aux États-Unis (produits détaxés)	75 \$ + taxes	25 \$
International (produits détaxés)	200 \$ + taxes	30 \$

Frais de retard :	FSQ	ARS
Au Québec	n/a	n/a
Au Canada	20 \$/semaine + taxes	n/a
Aux États-unis	20 \$/semaine + taxes	n/a
International	20 \$/semaine + taxes	n/a

POLITIQUE ADMINISTRATIVE DES FRAIS ET AMENDES 2017-2018

Adopté au conseil d'administration – septembre 2017

En vigueur à compter du 1^{er} octobre 2017

TABLEAU DES FRAIS 2017-2018

4.2 Sanction de tournois

Tournoi / rencontre extérieure :	FSQ	ARS
International (produits détaxés)	225 \$ + 60 \$ / équipe + taxes	25 \$ / équipe
National (produits détaxés)	85 \$ + 55 \$ / équipe + taxes	25 \$ / équipe
Provincial (produits détaxés)	80 \$ + 55 \$ / équipe + taxes	25 \$ / équipe
Festival (produits détaxés)	40\$ + 35 \$ / équipe + taxes	25 \$ / équipe*

* Exclus les festivals de fin de saison des clubs.

Tournoi / rencontre intérieure :	FSQ	ARS
International (produits détaxés)	115 \$ + 30 \$ / équipe + taxes	25 \$ / équipe
National (produits détaxés)	30 \$ + 25 \$ / équipe + taxes	25 \$ / équipe
Provincial (produits détaxés)	25 \$ + 25 \$ / équipe+ taxes	20 \$ / équipe
Festival (produits détaxés)	20 \$ + 20 \$ / équipe+ taxes	20 \$ / équipe

La date de réception de la demande de sanction déterminera le montant des frais à payer dans l'année en cours.

Frais de retard :	FSQ	ARS
Retard	100 \$ + 25 \$ / semaine+ taxes	25 \$ / semaine
Annulation	100 \$+ taxes	25 \$
Non respect des normes	250 / infraction+ taxes	n/a

Note : Les règlements de la FSQ, dans la section Réforme des Compétitions – « Sanction de tournois » mentionnent à ses articles 5.9, 9.2, 9.3 et 9.4 ce qui suit :

Article 5.9 : Les responsables de tournoi provincial, national et international doivent remplir et retourner à la Fédération avec tous les documents exigés, le formulaire intitulé « Rapport du comité organisateur » le tout, conformément aux normes prescrites à l'article #9 des présents règlements.

Article 9.2 : Le comité organisateur qui ne remet pas son rapport final dans les trente (30) jours suivant la fin du tournoi sera pénalisée selon les sanctions prévues au Tableau des frais FSQ.

Article 9.3 : Tout comité organisateur qui annule un tournoi sanctionné par la Fédération se verra imposer les frais prévus au Tableau des frais FSQ.

Article 9.4 : Toute infraction aux normes prescrites sera sanctionnée par les amendes prévues au Tableau des frais FSQ.

POLITIQUE ADMINISTRATIVE DES FRAIS ET AMENDES 2017-2018

Adopté au conseil d'administration – septembre 2017

En vigueur à compter du 1^{er} octobre 2017

TABLEAU DES FRAIS 2017-2018

4.3 Liques

Ligue estivale

Équipes - ligue Laval D1-D2-D3 (Juvénile U7 à U14)	110 \$ / équipe
Équipes - ligue Laval D1-D2-D3 (Juvénile U15 à U19)	110 \$ / équipe
Équipes - ligue Laval D1-D2-D3 (U21/ Senior/ O-35)	3700 \$ / équipe

Frais équipes U21/ Senior/ O-35 Inclus :

Frais d'affiliation

Frais d'arbitrage pour saison et séries

Cotisation au développement des arbitres

Frais d'assignation des arbitres pour saison et séries

Location des terrains pour saison et séries

Frais gestion de ligue, administration et PTS

Bon de garantie aux clubs

Ligue hivernale D1-D2-D3

Équipes - ligue Laval U07 & U08 (S5)	1,325 \$
Équipes - ligue Laval U09 & U10 (S7)	2,050 \$
Équipes - ligue Laval U11 à U13 (S9)	2,050 \$
Équipes - ligue Laval U14 & U18 (S7)	2,100 \$
Équipes - ligue Laval (U21/ Senior/ O-35) (S7)	2,400 \$
Équipes – ligue futsal juvénile	700 \$
Bon de garantie - équipe autre région et regroupement (hiver & été)	200 \$

4.4 Événements

Festival récréatif (U-07 à U-10)	120 \$
Festival récréatif (U-11 à U-12)	160 \$
Festival 4X4	50 \$
Tournoi ARS Laval National (soccer à 7)	230 \$
Tournoi ARS Laval National (soccer à 7)	390 \$
Tournoi ARS Laval National (soccer à 9)	450 \$

4.5 Infractions aux règlements de discipline

4.5.1 Avertissements et expulsions

En plus des sanctions prévues aux règlements de discipline, les amendes suivantes seront appliquées. Pour les articles qui suivent, deux (2) avertissements dans le même match seront considérés comme une expulsion.

Carton rouge par équipe (inclut deux avertissements)

- Accumulation de 3 expulsions : 50\$
- Accumulation additionnel par tranche de 1 expulsion : 50\$

Carton jaune par équipe

- Accumulation de 10 avertissements : 25\$
- Accumulation additionnel par tranche de 5 avertissements : 25\$

POLITIQUE ADMINISTRATIVE DES FRAIS ET AMENDES 2017-2018

Adopté au conseil d'administration – septembre 2017

En vigueur à compter du 1^{er} octobre 2017

TABLEAU DES FRAIS 2017-2018

5. BORDEREAU DE LIBÉRATION

Demande de libération (joueur)	aucun frais
Appel de la décision de l'ARS	50 \$

6. PROTÊT

Les frais d'un protêt sont de 100\$.

7. TARIFICATION ARBITRAGE

7.1 Saison estivale

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des arbitres pour les compétitions assignées par l'ARS Laval et ses clubs (Ligue Laval D1-D2-D3, ligue LLL-AA, autres ligues dont les équipes affiliées à l'ARS Laval participent).

Note : ARB = arbitre, AA = assistant-arbitre, NA = Non applicable

<u>Ligue AA</u>	2016	2017	2018
	ARB/AA	ARB/AA	ARB/AA
SENIOR/ O-35 ⁽¹⁾	55 \$ / 35 \$	56 \$ / 36 \$	56 \$ / 36 \$
U21	51 \$ / 30 \$	56 \$ / 36 \$	56 \$ / 36 \$
U17-18	48 \$ / 30 \$	49 \$ / 31 \$	49 \$ / 31 \$
U15-16	42 \$ / 27 \$	43 \$ / 28 \$	43 \$ / 28 \$
U13-14	37 \$ / 24 \$	38 \$ / 25 \$	38 \$ / 25 \$
U12	29 \$ / 18 \$	30 \$ / 19 \$	30 \$ / 19 \$

<u>Ligue Laval D1-D2</u>	2016	2017	2018
	ARB/AA	ARB/AA	ARB/AA
SENIOR/ O-35 ⁽¹⁾	49 \$ / 28 \$	50 \$ / 29 \$	50 \$ / 29 \$
U21	46 \$ / 26 \$	47 \$ / 27 \$	47 \$ / 27 \$
U17-18	41 \$ / 24 \$	42 \$ / 25 \$	42 \$ / 25 \$
U15-16	35 \$ / 20 \$	36 \$ / 21 \$	36 \$ / 21 \$
U13-14	30 \$ / 18 \$	31 \$ / 19 \$	31 \$ / 19 \$
U11-12	24 \$ / 16 \$	25 \$ / 17 \$	25 \$ / 17 \$
U10	18 \$ / NA	18 \$ / NA	19 \$ / NA
U08-09	16 \$ / NA	16 \$ / NA	17 \$ / NA

<u>Ligue Laval D3</u>	2016	2017	2018
	ARB/AA	ARB/AA	ARB/AA
SENIOR/ O-35 ⁽¹⁾	43 \$ / 23 \$	44 \$ / 24 \$	44 \$ / 24 \$
U21	40 \$ / 21 \$	41 \$ / 22 \$	41 \$ / 22 \$
U17-18	35 \$ / 19 \$	36 \$ / 20 \$	36 \$ / 20 \$
U15-16	24 \$ / 17 \$	25 \$ / 18 \$	25 \$ / 18 \$
U13-14	22 \$ / 15 \$	23 \$ / 16 \$	23 \$ / 16 \$
U11-12	18 \$ / 13 \$	19 \$ / 14 \$	19 \$ / 14 \$
U09-10	15 \$ / NA	15 \$ / NA	16 \$ / NA
U07-08	13 \$ / NA	13 \$ / NA	14 \$ / NA

POLITIQUE ADMINISTRATIVE DES FRAIS ET AMENDES 2017-2018

Adopté au conseil d'administration – septembre 2017

En vigueur à compter du 1^{er} octobre 2017

TABLEAU DES FRAIS 2017-2018

Note 1 :

Les frais d'arbitrage du SENIOR n'étant pas inclus dans le protocole d'arbitrage avec la ville de Laval, ils sont facturés en début de saison à chacun des clubs et même temps que les frais d'assignations.

Au niveau de la facturation, pour chacune des catégorie/classe/division, l'ensemble des matchs sera divisé par le nombre d'équipe participant au championnat respectif (incluant les matchs des séries).

7.2 Saison hivernale

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des arbitres pour les compétitions assignées par l'ARS Laval et ses clubs (Ligue Laval D1-D2-D3, ligue LLL-AA, autres ligues dont les équipes affiliées à l'ARS Laval participent).

Note : ARB = arbitre, AA = assistant-arbitre, NA = Non applicable

<u>Ligue AA</u>	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
	ARB / AA	ARB / AA	ARB / AA	ARB / AA
SENIOR/O-35	25 \$ / NA	26 \$ / NA	27 \$ / NA	27 \$ / NA
U21	22 \$ / NA	23 \$ / NA	25 \$ / NA	25 \$ / NA
U17-18	18 \$ / NA	20 \$ / NA	24 \$ / NA	24 \$ / NA
U16	18 \$ / NA	20 \$ / NA	23 \$ / NA	23 \$ / NA
U15	18 \$ / NA	20 \$ / NA	23 \$ / NA	23 \$ / NA
U13-14	18 \$ / NA	18 \$ / NA	25 \$ / 16 \$	25 \$ / 16 \$
U12	18 \$ / 10 \$	19 \$ / 11 \$	22 \$ / 14 \$	22 \$ / 14 \$

<u>Ligue Laval D1-D2</u>	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
	ARB / AA	ARB / AA	ARB / AA	ARB / AA
SENIOR/O-35	22 \$ / NA	23 \$ / NA	25 \$ / NA	25 \$ / NA
U21	22 \$ / NA	23 \$ / NA	25 \$ / NA	25 \$ / NA
U17-18	18 \$ / NA	20 \$ / NA	24 \$ / NA	24 \$ / NA
U16	18 \$ / NA	18 \$ / NA	23 \$ / NA	23 \$ / NA
U15	18 \$ / NA	18 \$ / NA	22 \$ / NA	22 \$ / NA
U14	18 \$ / NA	18 \$ / NA	21 \$ / NA	21 \$ / NA
U13	18 \$ / 10 \$	19 \$ / 11 \$	20 \$ / 13 \$	20 \$ / 13 \$
U12	18 \$ / 10 \$	19 \$ / 11 \$	19 \$ / 12 \$	19 \$ / 12 \$
U11	18 \$ / 10 \$	19 \$ / 11 \$	18 \$ / 11 \$	18 \$ / 11 \$
U09-10	16 \$ / NA	16 \$ / NA	16 \$ / NA	16 \$ / NA
U07-08	14 \$ / NA	14 \$ / NA	14 \$ / NA	14 \$ / NA

7.3 Frais d'assignation

Partie extérieure & intérieure

Soccer à 9 & 11 10\$ / partie

Soccer à 5 et 7 5\$ / partie

POLITIQUE ADMINISTRATIVE DES FRAIS ET AMENDES 2017-2018

Adopté au conseil d'administration – septembre 2017

En vigueur à compter du 1^{er} octobre 2017

TABLEAU DES FRAIS 2017-2018

8. FRAIS DE STAGES

Les taxes seront perçues sur les stages offerts par l'ARS Laval (TPS et TVQ en vigueur).

8.1 Stages d'entraîneurs

	Membres	Hors région
S1- Départ Actif	40\$ + taxes	60 \$ + taxes
S2- Fondamentaux (Entraîneur-animateur enfant)	100\$ + taxes	130 \$ + taxes
S3- Apprendre à s'entraîner (Entraîneur-animateur jeune)	130\$ + taxes	160 \$ + taxes
S7 -Actif pour la vie (Entraîneur-animateur senior)	130\$ + taxes	160 \$ + taxes
ÉDUCATEURS FUTSAL NIVEAU 1	100\$ + taxes	130 \$ + taxes
Cours de gardien de but de niveau I	130 \$ + taxes	140 \$ + taxes

(Un minimum de 12 participants est requis et un maximum de 20 participants par stage)

Note : Les frais d'inscription par entraîneur seront les même pour les stages organisés dans les clubs ou par l'ARS Laval et facturé aux clubs.

8.2 Stage de recyclage

Stage de recyclage au prorata du nombre d'équipe U11 à O-35 de classe « AA » & « A » selon les dépenses réelles au maximum à 9000\$ annuellement.

8.3 Stages d'arbitres

	Membres	Hors région
Formation S11 et S7 *	Inclut dans la cotisation	140 \$ + taxes
Demande d'évaluation	45 \$ + taxes	60\$ + taxes
Cours d'évaluateur S11	65 \$ + taxes	75\$ + taxes
Cours d'évaluateur de S7	45 \$ + taxes	65 \$ + taxes
Cours de mise à jour d'évaluateur S7	15 \$ + taxes	N/A
Honoraires évaluateur (soccer à 7)	15 \$	
Honoraires évaluateur (soccer à 11)	35 \$	
Honoraires évaluateur (soccer à 11 - promotion)	50 \$	

* Un minimum de 12 participants est requis et un maximum de 25 par stage de formation

Les personnes ayant réservées leur place et qui ne se présenteront pas au stage seront facturées au même titre que les autres. **Les frais de salle et de terrain son inclus dans les stages.**

8.4 Annulation de stage

Les frais suivants s'appliqueront lors de l'annulation d'un stage d'entraîneur ou d'arbitre :

- Annulation le même jour 200 \$
- Annulation dans les 7 jours avant le stage 100 \$

Un directeur de cours de la FSQ sera tenu d'annuler tout stage qui comptera moins de 12 participants à moins d'une permission spéciale du directeur technique de la FSQ. Les frais d'annulation de stage le jour même seront donc appliqués à cette situation. (POLITIQUE DE LA FSQ)

POLITIQUE ADMINISTRATIVE DES FRAIS ET AMENDES 2017-2018

Adopté au conseil d'administration – septembre 2017

En vigueur à compter du 1^{er} octobre 2017

TABLEAU DES FRAIS 2017-2018

9. FRAIS ADMINISTRATIFS

- | | |
|--|--------------------|
| - Pour tout chèque retourné | 25 \$ / chèque |
| - Intérêt sur facture après 30 jours | 2 % / mois |
| - Frais de retard sur non-respect des délais | 50 \$ / infraction |

10. FRAIS DE RETARD

Frais de retard pour tout document remis en retard dans le cadre de la réglementation touchant les membres en règle :

- bordereaux d'affiliation des clubs & regroupements (15 avril/1ER juin)
- copie de la charte et des Règlements généraux à jour (31 mars)
- paiement cotisation des membres (30 avril / 31 août)
- copie du procès-verbal de la dernière AGA (31 mars)
- copie des États financiers de l'ARS (31 mars)

Une amende automatique de 250\$ et par la suite, 500\$ par mois de retard pour les 3 premiers mois et 2,000\$ après le 4E mois et subséquents.

11. FRAIS D'INSCRIPTION PROGRAMMES TECHNIQUES

Sports-Études	1600\$
Programme d'excellence secondaire/primaire	550 \$ / Bloc
PSR U11	90\$
PSR U12	375 \$
PSR U13	550 \$
École de gardien – été	100 \$
École de gardien – hiver	150 \$ / session
Tutorat – DEP/licence C/ licence B provinciale (2 séances)	75\$

12. FRAIS RELISÉ À DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES RESERVÉ

13. POLITIQUE D'ASSIGNATION À L'ARBITRAGE

Voir document politique d'assignation

<http://www.soccer-laval.qc.ca/reglements.html>

POLITIQUE ADMINISTRATIVE DES FRAIS ET AMENDES 2017-2018

Adopté au conseil d'administration – septembre 2017

En vigueur à compter du 1^{ER} octobre 2017